



Mon fils ne veut plus aller chez son pere

Par **jean pierre latour**, le **30/06/2018 à 10:45**

bonjour ,
mon fils est en garde pour les vacances chez son père et cela ne se passe pas bien . il doit rester 15 jours mais ne veut plus y aller . il a 17 et demi . on est en garde alternée . que dois je faire ? je vais l'accueillir chez moi mais il me dit qu'il ne veut plus y retourner meme pour la garde . dois je me rapprocher du JAF? quelle est la demarche a faire pour que je sois en regle car son pere est tres procedurié . merci pour votre aide

Par **Chalansonnet Gaelle**, le **01/07/2018 à 14:12**

Bonjour vous rapprochez du JAF de votre domicile me semble plus prudent.Par ailleurs votre fils ayant 17 ans et demi il est largement en âge de décider. ..
Bon courage à vous

Par **jean pierre latour**, le **01/07/2018 à 15:34**

Merci pour votre réponse.
Donc à 17 ans et demi. Il peut faire le choix de venir de suite .Le jaf ne s'y opposera pas et j'aurai pas d'ennuis?

Par **Chalansonnet Gaelle**, le **01/07/2018 à 15:39**

En théorie non le JAF ne peut s'opposer au choix de l'enfant vu son âge. Si le papa est procédurier et si une ordonnance définissait les modalités du droit de garde je conseil quand même d'officialiser en saisissant le JAF du lieu de domicile de l'enfant.

Par **jean pierre latour**, le **01/07/2018 à 15:52**

Merci .on contacte le jaf par courrier? ou on peut prendre rendez vous afin de lui exposer le problème? Je vais récupérer mon fils aujourd'hui et notifier à son père qu'il reste à partir de ce jour chez moi et que je fais dès demain un courrier au jaf